

Développement de l'ARAPEJ

en 2006

Mettant en avant le mot **réflexion**, l'ARAPEJ milite pour le développement des sanctions hors prison et de l'accompagnement des personnes condamnées, estimant pour contribuer à résoudre les principaux problèmes que rencontrent ces personnes qui ont pris la voie de la délinquance.

Dans le prolongement et à partir de la réflexion, l'**action**, c'est-à-dire des structures d'accueil où sont développées des formes de soutien, évoluant chaque année pour s'adapter à l'évolution des besoins des sortants de prison ou personnes « sous main de justice », mais aussi des personnes en difficulté sociale, dans un souci de prévention.

1. Répondre aux besoins d'hébergement.

Lorsqu'une personne est accueillie dans une structure de l'ARAPEJ, elle y trouve, non pas un jugement sur son passé, mais le **respect et une aide personnalisée** pour le conduire vers un chemin de réinsertion, qui va prendre du temps, surtout pour résoudre ses problèmes d'emploi et de logement. L'hébergement avec **accompagnement** a été développé sous des formes variées pour répondre aux besoins actuels ; par exemple, en développant des structures habilitées pour des durées allant de quelques semaines à quelques mois (voire quelques années comme c'est le cas dans une maison relais), mais aussi en s'ouvrant à des publics comme les malades du sida, les personnes toxicomanes, les auteurs de violences conjugales, etc. Grâce à l'accompagnement, ces « usagers » repartent quelquefois avec un CDI ou un CDD, qu'ils n'auraient jamais pu obtenir seuls. Mais, après un temps d'hébergement, il est de plus en plus difficile d'accéder à un logement, tant le manque de logements sociaux est important en Ile de France.

L'accueil en urgence, pratiqué à l'ARAPEJ 75 et à l'ARAPEJ 91, est « très largement ouvert aux personnes cumulant des problématiques de délinquance, des troubles de comportement, d'addiction (plus de 60% des personnes accueillies subissent des problèmes de santé), ce qui n'est pas sans conséquence sur les difficultés à orienter ces « usagers » vers des dispositifs d'hébergement plus stables. Le Service d'Accueil Rapide de l'ARAPEJ 75 fonctionne avec hébergement en chambre d'hôtel, ce qui permet d'offrir un espace d'intimité à des usagers qui ont été confrontés à la promiscuité au cours de leur détention. D'autre part, « près de 15% des personnes arrivant au Service d'accueil rapide (SAR) sont dans une situation administrative qui ne leur permet ni de travailler ni d'accéder à des prestations légales. Le temps de séjour au SAR a permis à nombre des personnes accueillies de régulariser leur situation administrative, ce qui leur a ouvert une couverture maladie adaptée à leur situation. »

2. Accueillir le plus tôt possible.

L'expérience acquise depuis 30 ans nous conduit à dire qu'il faut non seulement accueillir les personnes à la sortie de détention, mais également proposer un accompagnement le plus tôt possible, leur permettant de faire une partie de leur peine en milieu ouvert. Depuis 1995, l'ARAPEJ 93 a une convention avec l'administration pénitentiaire pour recevoir 25 personnes condamnées en fin de peine. Dans ces « **placements à l'extérieur** », le cadre horaire est partagé entre formation et travail, mais aussi culture et activités sportives. En 2006, 58 des 60 personnes accueillies sont devenues salariées du chantier d'insertion de l'association. L'efficacité de cet accompagnement se mesure au devenir de ces hommes au terme de leur peine : chaque année, ce sont environ 20% qui retrouvent une activité

professionnelle stable. Un projet d'accueil de personnes en placement à l'extérieur est en développement à l'ARAPEJ 75.

3. Donner les moyens d'agir.

L'incarcération est censée préparer l'avenir, en réglant un passé de crimes ou de délits. En fait, par les ruptures qu'elle provoque, l'incarcération crée de nombreux problèmes, qui vont se retrouver entiers à la sortie de détention. Il est possible de réduire le poids de ces problèmes, pendant la détention même, à l'aide d'un **soutien juridique** approprié. C'est pourquoi, depuis 7 ans, l'ARAPEJ gère 3 « points d'accès au droit » : ce sont des permanences de conseil juridique, ouvertes à l'intérieur des établissements pénitentiaires de Fleury-Mérogis, de Meaux et de Melun, enfin de Nanterre. Le PAD de Fleury-Mérogis a reçu en 2006, 1421 personnes au cours de 2672 entretiens. Elle continue à développer ces actions, en les prolongeant de PAD, accessibles à tous, dans les quartiers de Paris. Elle gère ainsi un PAD ouvert dans la maison des associations du 15^{ème} arrondissement de Paris.

Cette activité de soutien juridique est confortée par celle du service « formation » issu de la permanence téléphonique sur numéro vert, pour l'écoute des appels des familles de détenus, qui ont besoin de conseils pour les nombreux problèmes juridiques qui leur sont posés à la suite de l'emprisonnement d'un de leurs proches.

4. Prévenir les situations d'exclusion.

A côté de la lutte contre la récidive à laquelle ces différentes actions veulent participer, l'ARAPEJ a le souci d'être présente sur le versant de la prévention. Cela se manifeste par le développement d'actions en direction aussi bien des publics placés sous main de justice que de personnes en difficulté sociale. Le service d'accompagnement social d'allocataires du RMI à Paris, a ainsi accueilli, en 2006, 155 personnes sous main de justice et 415 allocataires depuis 3 ans dans le dispositif et/ou plus de 50 ans. Le partenariat, largement pratiqué par toutes les structures d'accueil de l'ARAPEJ, est particulièrement développé à l'ARAPEJ 75, où il s'exprime autant dans le cadre du traitement des dossiers que dans le suivi de la contractualisation du volet « insertion ».

L'ARAPEJ 91 développe les dispositifs d'hébergement pour les personnes en grande difficulté sociale, aussi bien à Sainte-Geneviève des Bois, qu'à Draveil en ayant ouvert des places d'hébergement d'urgence, une résidence sociale, en portant, enfin, un projet de maison relais dont l'implantation reste à trouver.